

**AGIR**  
événements

**SAVOIR**  
pratique

**RESPIRER**  
culture

**MONTRER**  
reportage

**VIELLISSEMENT  
LE GOUVERNEMENT  
LANCE  
LA «SILVER ECONOMY»**

Le ministre du Redressement productif, Arnaud Montebourg, et la ministre déléguée chargée des Personnes âgées, Michèle Delaunay, ont donné le coup d'envoi, le 24 avril, d'une nouvelle filière que le gouvernement a baptisée «silver economy», en présence d'acteurs impliqués dans l'accompagnement du vieillissement de la population: 650 représentants d'entreprises, associations, institutionnels, mutuelles, assurances, pôles de compétitivité et économistes.

Il s'agit de structurer un secteur qui devrait être porteur de croissance et d'emplois. La Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) estime ainsi que la «silver economy» peut entraîner 300 000 créations d'emplois nettes, en dehors des remplacements de départs à la retraite, d'ici à 2020.

**REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE  
NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES  
EN HAUSSE EN 2012**

Le nombre de bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) a augmenté en 2012, avec 2,14 millions de foyers concernés en fin d'année, soit une hausse de 5% par rapport à décembre 2011. Selon la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF), la hausse du nombre de bénéficiaires, «plus dynamique» depuis juin 2012, est surtout liée à l'augmentation des bénéficiaires du RSA «socle» (revenu minimum pour les personnes sans ressources, qui a remplacé le RMI). Les personnes touchant le RSA «activité» seul (qui complète un petit salaire) étaient 476 000 fin 2012, soit une hausse de 2,5%.

**«LA MORALE  
LAÏQUE N'EXISTE PAS»,  
RAPPELLE FO**

La Fédération FO de l'Enseignement (FNEC FP FO) met en garde contre l'enseignement de la «morale laïque», annoncé par Vincent Peillon le 22 avril. Le ministre veut «au moins une heure» par semaine, dispensée par les professeurs des écoles et, dans le secondaire, par des «travaux interdisciplinaires». «Ce devrait être dans les programmes à la rentrée 2015», a indiqué le ministre. La FNEC «s'oppose à toute confusion entre l'introduction d'une morale laïque qui, par définition, n'existe pas et la défense de la laïcité de l'enseignement». Pour FO, «la transmission des savoirs disciplinaires et l'acquisition de l'autonomie rationnelle qu'elle sous-tend suffisent à définir la finalité de l'école publique et républicaine».

**POUVOIR  
D'ACHAT**

## La rémunération des fonctionnaires d'Etat fait du surplace

*Pour étayer leurs revendications, les fonctionnaires FO ont commandé à l'IRES la première étude scientifique sur l'évolution des rémunérations des agents sur plusieurs décennies.*

«Une étude de l'INSEE relayée par la presse vient de dévoiler une hausse de la rémunération des fonctionnaires de 0,8% en 2010 et une moyenne de 2 459 euros net par mois, explique Christian Grolier, Secrétaire général de la Fédération FO des Fonctionnaires (FGF). Pourtant, sur le terrain, les camarades connaissent plutôt une stagnation voire une baisse de leurs revenus.»

Pour refléter la réalité du terrain et alors que des négociations sont actuellement menées avec le ministère de la Fonction publique sur un accord de méthode intitulé «parcours professionnels, carrières et rémunérations», FO vient de sortir une étude scientifique sur la rémunération des fonctionnaires d'Etat sur les trente dernières années. L'analyse, réalisée par l'enseignante-chercheuse Carole Moniolle, a été commandée par la FGF FO à l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES). L'ouvrage a été présenté le 23 avril en conférence de presse.

«Nous avons un ressenti, notamment sur un tassement des grilles, un rapprochement entre les catégories et une catégorie C de plus en plus impactée par la hausse du SMIC, poursuit Christian Grolier. Cette étude nous permet d'apporter des éléments irréfutables dans le cadre des négociations et de montrer que l'expertise technique est aussi du côté des organisations syndicales. La direction générale de l'administration de

la fonction publique a reconnu qu'une telle synthèse n'avait jamais été menée.»

**UNE GRILLE FIGÉE  
DEPUIS 1977**

Pas de grosses surprises dans les conclusions de l'enquête. «Une constante sur toutes ces années, c'est la politique salariale peu ambitieuse», résume Carole Moniolle. L'étude confirme le gel de certains éléments de rémunération, à commencer par le point d'indice. Elle confirme également un tassement de la grille indiciaire. «Le traitement minimum est maintenu au niveau du SMIC, sans volonté de conserver un écart significatif, alors que le haut n'a pas évolué depuis 1977», ajoute la chercheuse.

Elle observe également une approche systématiquement budgétaire dans les négociations. «Pourtant, les dépenses de per-

sonnel par rapport au PIB étaient de 5,8% en 2011 contre 7,2% en 1978», ajoute-t-elle. Elle constate également que le maintien du pouvoir d'achat n'est plus lié à l'inflation ni à la valeur du point depuis les années 1980. Désormais, il est calculé sur la globalité des revenus tous les quatre ans. En clair, l'avancement de carrière sert à compenser l'inflation.

À l'exception des enseignants, la chercheuse confirme également que le régime indemnitaire et les primes prennent le pas sur l'indice, alors que la valeur du point reste gelée. En parallèle, l'individualisation est en hausse avec une augmentation des avancements à la carte et des négociations salariales par ministère.

Quant aux carrières, elles se sont rallongées avec la création d'un troisième grade. Sauf concours interne, les agents restent enfermés dans leur catégorie et ils disposent de peu de perspectives, surtout dans la catégorie C où les modalités d'avancement sont les plus inégalitaires.

En s'appuyant sur cette étude, la FGF va élaborer les grandes lignes d'un nouveau projet de grille indiciaire. Elle contiendra les principales revendications de FO, avec notamment un démarrage à 120% du SMIC et une multiplication par six du coefficient entre le bas et le haut de la grille.



**CONSOMMATION**

## Les salariés invités à piocher dans leur épargne d'entreprise

Pour relancer la consommation et soutenir le pouvoir d'achat, le déblocage exceptionnel, durant six mois, de la participation et de l'intéressement fait son chemin. La mesure, annoncée fin mars par François Hollande, fait l'objet d'un projet de loi qui sera voté le 13 mai par l'Assemblée nationale.

Ces fonds versés aux salariés par les entreprises sont en principe bloqués durant cinq ans –sauf cas exceptionnel comme un mariage ou l'achat d'un logement–

en échange d'une exonération fiscale.

Dans les grandes lignes, les sommes seront disponibles dans la limite de 20 000 euros, à retirer en une seule fois, sans pénalités fiscales et sans justification d'achat. Les fonds gérés sur un Plan d'épargne retraite collectif (PERCO) ou sur un fonds «solidaire» sont cependant exclus du dispositif.

La période d'accès pourrait courir de juillet à décembre 2013. Le déblocage sera subordonné à un accord collectif d'entreprise ou, à dé-

faut, à l'autorisation du chef d'entreprise.

**AUGMENTATION  
DE SALAIRE**

La participation est obligatoire dans les entreprises de plus de 50 salariés dégageant un bénéfice suffisant. Elle concernait 4,9 millions de salariés pour 7,4 milliards d'euros en 2010. L'intéressement, ouvert à toutes les entreprises, a un fonctionnement plus souple. Il était perçu en 2010

par 4,6 millions de salariés pour 7,1 milliards d'euros.

«Demander aux salariés de puiser dans leur épargne n'est pas une réponse à la crise économique et sociale, réagit Marie-Alice Medeuf-Andrieu, Secrétaire confédérale FO chargée des conventions collectives. L'urgence c'est plutôt d'augmenter les salaires. En plus cette mesure est inégalitaire puisque la participation n'existe pas dans les petites entreprises. Il faudrait plutôt élargir le dispositif à tous les salariés.»